

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022



SIAEP  
GUERBIGNY

Délibération DCS 2022/16

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 16 juin 2022**

Date de convocation : **02 juin 2022**  
Heure de début de séance : **18h00**  
Secrétaire de séance : **Xavier Ribaucourt**

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes et Mrs :**

Philippe Fagoo ; Stéphane Delaporte; Yves Cottard ; Michel Million; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand, Philippe Scat\* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Nadine Pairaud\* ; Yves Gautier ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Hervé Etevez, Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Xavier Ribaucourt ;Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Eymeric Bizet ; Jean-Pierre Cozette, Jean-Luc Grimal\* ; Christelle Laforet ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen\* ; Bruno Caron (\*suppléant)

**REPRESENTES** : **Pouvoir** de Olivier Tincourt à Jean-Marie Carré, de Thomas Soufflet à Alain Soufflet, de Gérard Prouillet à Jean-Marie Carré

**OBJET : Complément d'attribution financière à l'Amicale du SIAEP de Guerbigny**

Vu la délibération N°2016-033 du 14 décembre,

**Monsieur le Président expose** à l'assemblée que depuis 1994 le personnel du SIAEP a créé une Amicale (loi 1901) ; et que pour aider le fonctionnement de celle-ci le Syndicat verse chaque année la somme de 600€.

**Monsieur le Président expose** à l'assemblée que depuis 1994 le personnel du SIAEP a créé une Amicale (loi 1901) ; et que pour aider le fonctionnement de celle-ci le Syndicat verse chaque année la somme de 600€.

**Le Président propose** d'augmenter cette somme de 300.00€ (Article 647)

**Après en avoir délibéré,**

L'assemblée à l'unanimité décide d'attribuer cette somme.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>84</b>	<b>Votants :</b>	<b>39</b>
<b>Présents :</b>	<b>36</b>	<b>Pour :</b>	<b>39</b>
<b>Absents :</b>	<b>48</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>3</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE

A blue circular stamp with the text "DPAV POTARIE" in the center. A signature in black ink is written over the stamp.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 16/06/2022 et transmission par voie dématérialisée le 16/06/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication